

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION DES SERVICES
CENTRAUX

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

VISAS/

DECRET N° 75/492 du 19 novembre 1975
portant intégration dans la Magistrature Congolaise
de Madame KOUNKOU née SILOU Françoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

D.F.
Vu la constitution du 24 Juin 1973;
Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magis-
trature;
Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de
la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée;
Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant les disposi-
tions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant ap-
plication de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la
Magistrature;
Vu l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organi-
sation judiciaire et la compétence des juridictions;
Vu l'ordonnance 38/73 du 6 Décembre 1973 portant exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu le décret 75/20 du 8 Janvier 1975 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
Vu le décret 75/21 du 9 Janvier 1975 fixant la composition
des membres du Conseil des Ministres;
Vu le Diplôme de Licence en Droit et le Certificat de Scen-
larité du Centre National d'Etudes Judiciaires de Paris, délivrés
à l'intéressée;

LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE ENTENDU

DECRETE :

ARTICLE 1er: Madame KOUNKOU née SILOU Françoise, titulaire de la
Licence en Droit et du Certificat de Scolarité de l'Ecole Nationale
de la Magistrature de Paris est intégrée dans la Magistrature Congol-
aise et nommée Magistrat Stagiaire de 2ème grade 2ème groupe de la
hiérarchie du corps judiciaire, indice 830.

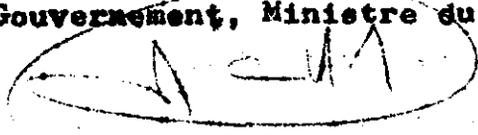
.../...

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 19 novembre 1975

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil d'Etat,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan



Henri L O P E S

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice



Antoine KAINÉ

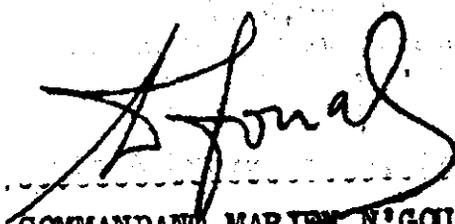
Le Ministre des Finances



Saturnin OKABÉ

AMPLIATIONS :

PCE.....1
PCM.....1
MJ, DSC.....4
MF.....1
D.F.....2
C.F.....1
Parquet Général.....2
SGCM.....2
Cour d'Appel.....1
JORPC.....1
Intéressés.....1



COMMANDANT MARIEN N'GOUABÉ